



SOMMAIRE

Le clin d'œil Météo

1. Maïs : des semis en suspens !
2. Quinoa dans le Cambrésis
3. Désherbage des pois de conserve
4. Pomme de terre, premier passage de la herse étrille
5. Guide préconisations bio 2019

AGENDA

Désherb'Avenir VI :

Berny en Santerre (80) 15 mai après-midi et 16 mai (journée)

Le clin d'œil météo

« À la Sainte-Solange, on sème les haricots. »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1- Semis de maïs et désherbage

Cette année encore, l'offensive d'un temps frais à la fin du mois d'avril donne raison à ceux qui choisissent de semer leur maïs à partir du 10 mai.

Comme le montre la photo ci-dessous (E.Leveugle) les semis précoces du 20 avril n'ont guère avancé à ce jour par contre les adventices elles vont plus vite que le maïs ! Somme toute, la parcelle reste propre grâce à deux désherbages effectués à l'aveugle (photo ci-dessous 30 avril).



Pour passer du stade semis à la levée, il faut au maïs environ 80 °C (base 6 °C). Les premiers semis réalisés en début de semaine dernière ont à ce jour cumulé un peu moins de la moitié de cette somme de température.

En attendant, il convient de surveiller les parcelles qui ont pu être semées en passant la herse en prélevée en fonction des levées observées. Avant la levée de la culture, le passage de la herse étrille peut s'envisager tant que le germe reste recouvert par au minimum 1.5 cm de terre.

Attaques de corneilles, prévenir plutôt que subir

Nous évoquons depuis quelques années, les soucis croissants de dégâts d'oiseaux. Quelques-uns ont pris le parti de limiter les populations en faisant appel à des tirs ciblés.

En cas de présence aussitôt le semis des corneilles, il est possible d'envisager l'usage d'un répulsif autorisé en AB, l'AVIFAR (proposé par les distributeurs habituels en AB, environ 40 €/ha). Ce produit doit être absolument appliqué sur un sol frais. Il faut absolument éviter que les corvidés ne s'installent dans les parcelles.

Tenant compte de la météo annoncée pour les prochains jours, pas de précipitation pour ceux qui n'ont pas semé. Les semis peuvent être différés jusque mi-mai.

Gilles SALITOT

2- Dans le Cambrésis, on cultive du quinoa

Lors du tour de plaine du mardi 30 avril à Gouzeaucourt chez la BioTeam, nous avons été voir une parcelle de quinoa. Emblavée sur moins de 2 ha, le quinoa fait son apparition dans l'assolement suite à la suggestion de l'opérateur économique, BIOCER.

La culture a été semée la dernière semaine d'avril à une densité de 5 kg/ha. Cette densité un peu faible s'explique par le semis au semoir à oignon avec des disques de 120 trous au lieu de 180 idéalement, nous expliquent Sébastien Lemoine et Pascal Engster. L'avantage d'avoir semé au semoir à oignon est l'écartement à 30 cm entre les rangs qui va permettre le binage avec le matériel déjà en place sur la CUMA.



Pour rappel :

Le quinoa est une culture encore peu développée en région mais qui a un débouché certain. Exigeante en azote, c'est plutôt une culture à positionner en tête de rotation.

Le semis a lieu à la mi- avril. La densité de semis est de 8-10 kg/ha en semoir à céréales ou 6-7 kg/ha pour un semoir de précision. Etant une petite graine peu vigoureuse à la levée, la profondeur conseillée est de 1,5 cm. Les écartements peuvent varier mais il est conseillé de prévoir un écartement (qui permette le binage). Il faudra également prévoir entre 50 et 80 heures/ha de désherbage manuel.

Bien qu'elle soit intéressante, la culture du quinoa est risquée car son rendement est aléatoire. Une parcelle à suivre !

Alain LECAT

3 - Désherbage des pois de conserve

Les 1^{er} semis de pois de conserve sont bien avancés. Les désherbages vont se succéder rapidement entre le semis et la fermeture des rangs par les vrilles. Après ce stade, les dégâts occasionnés peuvent être importants. L'intervention de désherbage après ce stade ne se justifie que si les levées d'adventices sont encore nombreuses.

La partie la plus délicate se situe au stade émergence-levée. Au stade crose (voir photo ci-dessous, le pois reste **très fragile**. Seule la houe, à vitesse moyenne 8-10 km/h, peut **être utilisée** ! Une fois le stade émergence passé le pois se développe et devient plus résistant à la herse étrille. Il peut supporter un léger recouvrement.

Cette année Pierre Brucelle (02) est passé au stade « levée » du pois avec une herse Treffler. Pour info, les réglages mis en œuvre sont les suivants : vitesse 3 km/h et tension ressort minimale. Sur des plantes fragiles, quand le temps est doux, on peut passer les outils de désherbage l'après-midi car les plantes sont plus souples et moins cassantes.



N'hésitez pas à nous relayer votre expérience sur les désherbages pratiqués sur pois de conserve.

Pour visionner le désherbage

<https://youtu.be/MRZebAAQVd4>

Voici dans le tableau ci-dessous les méthodes de désherbages déployées par les producteurs en 2017 sur Pois et Haricots d'industries

4- Premier désherbage sur pomme de terre

Les conditions climatiques du début de semaine (sol frais, pas de précipitations et temps séchant) étaient propices aux premiers passages mécaniques sur pommes de terre.

Il s'agit d'un passage de herse étrille à l'aveugle (avant l'émergence des pommes de terre) sur buttes définitives ou sur buttes de plantations. Pour un résultat satisfaisant les adventices doivent être au stade fils blancs ou cotylédons.



Adventices au stade « fil blanc » découvertes suite au passage de la dent, sur le haut de butte

P. Brucelle (02)

Ici, la flore présente au stade cotylédonnaire se compose de renouées, sanves et mercuriales.

Le passage de la herse Treffler détruit partiellement les buttes définitives. Un re-buttage est donc nécessaire, 2 à 3 jours après le passage de la herse. Le buttage en fonction du matériel utilisé permet de travailler les flancs de la butte, et de recouvrir les adventices restantes ou repiquées.



Sur la photographie ci-contre, le démontage de la butte après passage est bien visible.

Lors de ce passage, l'agriculteur a travaillé à une agressivité de 2/3, et à une vitesse d'environ 8 km/h

L'alternance d'hersage et de buttage jusque-là fermeture des rangs par la végétation est nécessaire pour une efficacité optimale.

Pierre DURAND

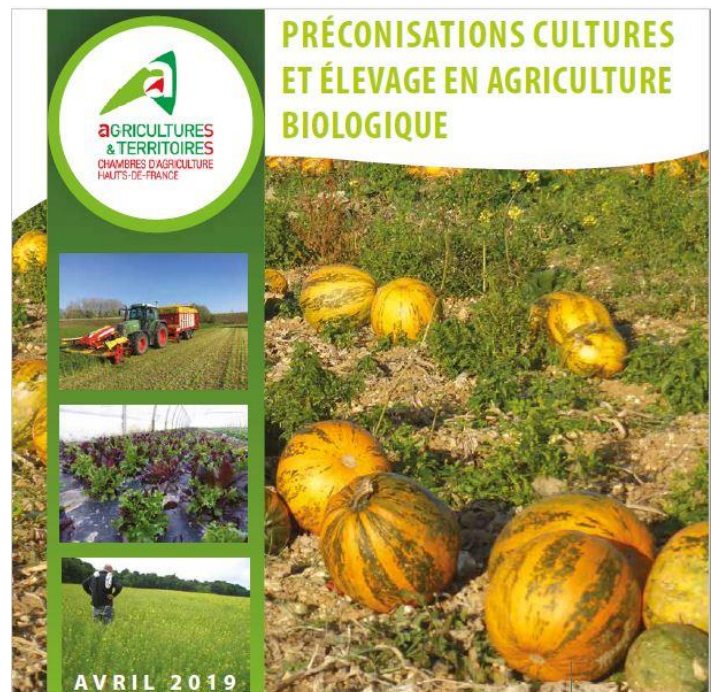
INFORMATIONS

4 – Le guide préconisations élevage et cultures bio 2019 est sorti !

Vous allez recevoir très prochainement, le guide « Préconisations Cultures et élevage en agriculture biologique – 2019 ». Fruit de la collaboration entre les conseillers AB des Chambres d'agriculture des Hauts de France, il est un éclairage sur les sujets techniques qui nous animent.

Au sommaire de ce numéro :

- La lentille, une culture qui monte
- Diversité des médecines alternatives en élevage
- Pour conserver le potimarron jusqu'à la fin de l'hiver
- La permaculture
- Affouragement en vert, une technique remise au goût du jour
- Réduction de l'utilisation du cuivre en agriculture biologique



Ce guide met en valeur le témoignage de nombreux producteurs biologiques en Hauts de France et les références acquises à vos côtés, par les travaux d'expérimentation conduits en région. Pour les personnes qui souhaitent le consulter au plus tôt, vous le trouverez en téléchargement sur notre site portail.

<https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/techniques-productions/agriculture-biologique/>

Gilles SALITOT

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur le site www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Alain LECAT : 03 20 88 67 54 – alain.lecat@agriculture-npdc.fr (départements 59 et 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NCO0815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

